



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Absence de moyens pour la santé mentale des Français, notamment des jeunes

Question écrite n° 8161

Texte de la question

M. Christophe Bex attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur l'absence de moyens concrets alloués au plan d'action pour la santé mentale, pourtant déclarée « grande cause nationale » de l'année 2025 par le Gouvernement. Malgré l'annonce d'un plan gouvernemental, aucun budget spécifique n'y est associé, alors même que le Gouvernement prévoit 18 milliards d'euros d'économies supplémentaires sur la sécurité sociale à l'horizon 2026. Dans ce contexte, la dégradation continue de la santé mentale de la population est particulièrement préoccupante : l'activité des urgences psychiatriques a augmenté de 21 % depuis 2019, tandis que la part des nouveaux patients pris en charge par le système psychiatrique a diminué de 8 % sur la même période. En parallèle, depuis la fin de la covid-19, une étude du Centre d'études et de recherche sur les services de santé et la qualité de vie (CEReSS) sur les données du système national des données de santé (SNDS) entre janvier 2020 et juin 2023 révèle une augmentation alarmante de l'utilisation des soins en santé mentale et des prescriptions de psychotropes chez les enfants, adolescents et jeunes adultes (moins de 25 ans) en France. Cette augmentation a particulièrement touché les adolescentes et jeunes femmes chez qui la hausse des consultations psychiatriques ambulatoire a augmenté de 13 % et de 14 % d'hospitalisation pour tentative de suicide. La politique du « virage ambulatoire » a conduit, depuis 2008, à la suppression de près de 8 800 lits en psychiatrie, un recul massif qui fait de cette spécialité la plus touchée par les fermetures de lits hospitaliers. Les centres médico-psychologiques (CMP), pourtant pierre angulaire du dispositif ambulatoire, sont aujourd'hui saturés, faute de moyens et souffrent d'un sous-financement chronique. Malgré cela, le Gouvernement refuse de débloquent de nouveaux financements structurels pour les CMP. Il propose à la place des crédits non chiffrés, conditionnés à la mise en place de « créneaux non programmés », sans garantie de continuité des soins. Par ailleurs, le renforcement du dispositif « Mon soutien psy », privilégié au détriment des structures publiques, est perçu comme un palliatif *low-cost*, fondé sur des séances brèves (30 à 40 minutes), conçu sans concertation avec les professionnels et qui contribue à la précarisation du métier de psychologue. Dans un contexte où la santé mentale des Français est en crise, où les soignants sont en grande souffrance et où aucune avancée concrète de cette « grande cause nationale » n'a été constatée, il lui demande quelles mesures concrètes il entend prendre pour garantir un renforcement massif et durable des CMP, reconstituer l'offre de lits en psychiatrie hospitalière, améliorer les conditions de travail des personnels de santé mentale, intégrer les psychologues dans l'élaboration des politiques publiques en santé mentale. Il lui demande également comment le Gouvernement justifie l'absence de moyens réels face à une situation d'urgence sanitaire et sociale.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bex](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8161

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5761